

9 octobre 2009 – Journée Orthoptie



Conclusion

Céline Vignard

IJAA « Les Primevères »

Cabinet libéral

Prise en charge orthoptique de l'enfant en situation de handicap

- Encore mal définie (peu de temps de travail dans les institutions, pas de cotation spécifique en libéral...)
- Intérêt croissant des praticiens pour ces prises en charge

Rôle de l'orthoptiste dans la prise en charge de l'enfant en situation de handicap

- Réadaptation
- Communication et conseil:
 - auprès de la famille
 - => explications et conseils pour la vie quotidienne
 - auprès de l'école
 - => conseils pratiques et d'aménagements
 - => participation aux réunions d'équipe éducative

Importance

- D'un langage commun
- D'une interdisciplinarité
 - => mise en relation et travail avec les différents intervenants dans la vie de l'enfant
- D'une formation continue

Ce n'est que le début...

Comment continuer?

- Mise en place de groupes de travail?
- Intégration aux réseaux ?
- Développement de collaborations plus formalisées et systématiques avec les autres professionnels?
- Mise en commun des expériences professionnelles de chacun ?
- Quel type de formation?

Rappel: Tout orthoptiste est apte à ces prises en charges